

Le CIDFF de la Vienne intervient également auprès de différents publics (élèves ou personnes en formation, en recherche d'emploi, parents, professionnel-le-s...)

LES ACTIONS COLLECTIVES

- **prévention et sensibilisation** aux stéréotypes de genre, aux comportements sexistes, à la problématique des violences conjugales et à leurs conséquences sur la santé des enfants...
- des **ateliers** favorisant la confiance et l'estime de soi, l'insertion sociale et professionnelle, la création d'entreprise, l'élargissement des choix professionnels, l'articulation des temps de vie familiale et professionnelle...
- des **groupes de paroles** à destination de femmes victimes de violences conjugales
- des **interventions** auprès de parents...



Le CIDFF de la Vienne est membre de la **Fédération nationale des CIDFF** forte de 105 Centres d'information sur les droits des femmes et des familles et de la **Fédération régionale des CIDFF de Nouvelle-Aquitaine**.

Il conduit son activité avec un large partenariat associatif et institutionnel (local et territorial) dont la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité et sa délégation départementale.



Lieux et horaires d'accueil

POITIERS

33, avenue Rhin et Danube
05 49 88 04 41 - cidff86@cidff86.fr
(secrétariat) du lundi au vendredi : 9h.-12h30
le jeudi : 9h.-12h30 et 14h.-16h30

CHÂTELLERAULT

5, rue du Souci (adresse postale : 11, rue du Cognet)
05 49 93 57 67 - cidff.chatelleraut@cidff86.fr
(secrétariat) lundi, mardi et jeudi :
9h.-12h30 et 13h30-17h.

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

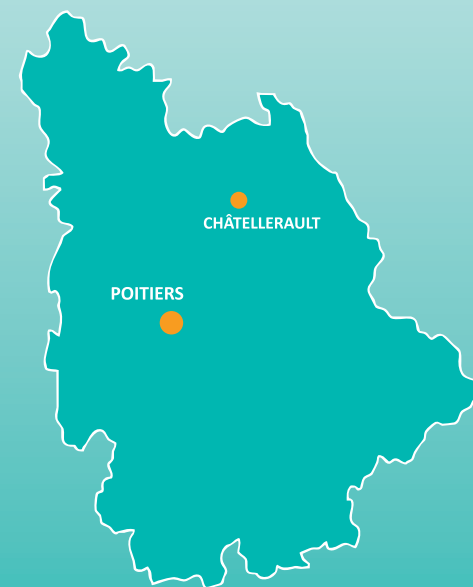
information juridique de premier niveau ou orientation
05 40 24 62 62
du lundi au jeudi : 9h.-12h. et 14h.-17h.
le vendredi : 9h.-11h30
numéro réservé aux habitant-e-s de Nouvelle-Aquitaine

CIDFF de la Vienne

33, avenue Rhin et Danube
86000 POITIERS
05 49 88 04 41
cidff86@cidff86.fr
www.infofemmes-pch.org



Informer
Orienter
Accompagner



Le réflexe égalité
www.infofemmes.com

Notre mission

Le **CIDFF de la Vienne**, association loi 1901 exerce une **mission d'intérêt général** confiée par l'État dont l'objectif est de :

- favoriser l'autonomie personnelle, professionnelle et sociale des femmes,
- promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nos engagements

- Une prise en compte globale de la situation de chaque personne
- Une information confidentielle et gratuite
- Une neutralité politique et confessionnelle

Notre approche

- Intervenir de manière transversale et globale sur l'ensemble des problématiques rencontrées par les femmes
- Analyser toute problématique sociale par le genre pour développer des actions susceptibles de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes
- Faire remonter aux pouvoirs publics les éléments d'analyse issus de l'activité d'information des femmes et des familles

Des domaines d'intervention pluriels

- **Accès au droit**
- **Lutte contre les violences sexistes**
- **Emploi, formation et création d'activité**
- **Vie familiale, soutien à la parentalité, santé, sexualité**
- **Éducation et citoyenneté**



Les professionnelles du CIDFF de la Vienne vous reçoivent sur trois secteurs :

L'ACCÈS AU DROIT

Informations sur :

- **le droit des familles et des personnes :** statut du couple, filiation, autorité parentale, divorce, séparation, pension alimentaire, droit des grands-parents...
- **les violences conjugales et/ou familiales,** harcèlement, agressions sexuelles...
- et aussi **droits et aides sociales,**

et orientations vers :

- **les professionnel-le-s du droit,**
- **les organismes spécialisés...**

L'EMPLOI

Dans le cadre de son Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi (BAIE), le service emploi informe et accompagne les femmes pour :

- **définir un objectif professionnel,**
- **mettre en place un projet de formation,**
- **élaborer des outils de recherche d'emploi,**
- **préparer un entretien de recrutement,**
- **organiser la recherche d'emploi,**
- **entreprendre une démarche VAE,**
- **guider vers la création d'une entreprise,**

et oriente vers :

- **les partenaires compétents** en fonction des besoins de chaque personne.

LE POINT D'ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE (PEP)

Soutien individuel à toute personne :

- adulte, rencontrant des **difficultés personnelles** (de couple, de santé, de mal-être...)
- éprouvant des doutes, inquiétudes et questionnements dans son **positionnement de parent, beau-parent ou grand-parent...**
- **victime de violences** conjugales et/ou intra-familiales, harcèlement...